

**AVIS DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT D’ACTION COLLECTIVE
CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRANSITION ET DE DIVERSION DES
CENTRES D’HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (NURSING
HOME TRANSITION AND DIVERSION, NHTD) DE L’ÉTAT DE NEW YORK**

Qui devrait lire cet avis?

Vous devriez lire cet avis si vous êtes un membre de l’action (partie du groupe) qui sera touché par le règlement de l’action collective traduite *Bagley v. New York State Department of Health (Bagley c. le ministère de la Santé de la ville de New York)*. Vous êtes membre de l’action collective (Class Member) si vous :

- (1) êtes une résidente ou un résident de la ville de New York qui,
- (2) à n’importe quel moment après le 18 août 2012,
- (3) avez été ou êtes bénéficiaire d’une couverture Medicaid qui soutient les services de soins prolongés communautaires, et
- (4) vous avez plus de dix-huit ans, et
- (5) vous avez fait une demande, vous faites actuellement une demande ou, au cours de la période de trois ans suivant l’approbation du tribunal de l’entente de règlement (Settlement Agreement), vous faites une demande pour recevoir les services du Programme d’exonération NHTD (NHTD Waiver Program) à la ville de New York, et
- (6) vous avez été déclaré(e) inadmissible au Programme d’exonération NHTD à l’étape de l’entrevue de premier contact, ou
- (7) on vous a dit que vous étiez probablement admissible, mais vous avez été déclaré inadmissible subséquemment sans que vous ayez reçu un avis officiel de cette décision; et
- (8) vous ne vous êtes jamais inscrit(e) au Programme d’exonération NHTD.

Sur quoi porte cet avis?

Cet avis porte sur le règlement d’un litige qui pourrait affecter vos droits. En 2015, une action collective au sujet du Programme d’exonération NHTD (« l’action en justice ») a été déposée devant le tribunal fédéral sous le titre *Bagley et al. v. New York State Department of Health et al. (Bagley et al. c. le ministère de la Santé de la ville de New York et al.)* La poursuite alléguait notamment que le ministère de la Santé (Department of Health ou DOH) avait conçu et administré le Programme d’exonération NHTD dans la ville de New York de telle manière qu’il était difficile pour des demandeurs qualifiés de recevoir les services. Le ministère de la Santé nie avoir agi de manière inappropriée. Les demandeurs et le ministère de la Santé proposent maintenant un règlement qu’ils estiment équitable pour tous les membres de l’action collective. Cependant, le tribunal doit approuver l’entente de règlement pour que ce dernier entre en vigueur.

QUE CONTIENT LE RÈGLEMENT?

De manière générale, l'entente de règlement vise à améliorer la communication avec les demandeurs, à rendre les services du Programme NHTD plus facilement accessibles de même qu'à accélérer le processus de demande. En vue d'atteindre ces objectifs, le règlement exige notamment :

- de donner une formation supplémentaire aux agences qui administrent ou fournissent les services par le biais du Programme d'exonération NHTD;
- d'assurer une diffusion auprès des membres de l'action collective, des résidents, des administrateurs et des planificateurs de sortie de centres d'hébergement et de soins de longue durée, et d'autres personnes afin de les informer sur les services accessibles dans la collectivité grâce au Programme d'exonération NHTD et sur le processus de demande;
- de produire des avis uniformes et précis écrits dans les langues couramment utilisées dans la ville de New York, en gros caractères, en braille ou dans un format électronique accessible sur demande;
- de fournir des renseignements dans les avis de refus sur la façon dont la demandeuse ou le demandeur peut contester la décision;
- d'embaucher des spécialistes du logement pour aider les demandeurs et les coordonnateurs de service à trouver des appartements;
- de chercher à obtenir l'approbation pour augmenter les taux de remboursement aux agences de coordination de services (Service Coordination Agencies) de manière à ce qu'elles puissent investir le temps du personnel pour aider les demandeurs au Programme NHTD avant qu'ils commencent à recevoir les services, sous réserve de l'approbation des centres pour les services Medicare et Medicaid (Center for Medicare and Medicaid Services, CMS);
- d'augmenter la coordination entre le Programme NHTD et le Programme Portes ouvertes (Open Doors Program) pour aider les demandeurs à déménager et à recevoir plus efficacement les services communautaires;
- d'accroître l'assistance de l'Administrateur du Programme d'exonération NHTD de la ville de New York aux demandeurs dont les cas présentent des complexités ayant rendu difficile leur accès aux services du Programme NHTD.

Les changements se refléteront dans une nouvelle version du Manuel du Programme d'exonération NHTD, lequel sera accessible à toutes les agences qui fournissent des services dans le cadre du Programme et au grand public sur le site Web du ministère de la Santé.

Il ne s'agit ici que d'un sommaire de l'entente de règlement. L'entente de règlement, qui fournit le détail des dispositions de l'entente, est accessible sur ce site Web, <https://mobilizationforjustice.org/nhtd/>. Pour obtenir une copie de l'entente de règlement ou pour poser des questions, vous pouvez appeler, envoyer une lettre ou un courriel aux avocats des membres de l'action collective. Voici leurs coordonnées :

Mobilization for Justice
110 William Street, 6th Floor
New York, NY 10038
Phone: 212-417-3700
Fax: 212-417-3891
nhtdclass@mfjlegal.org

OU

Patterson Belknap Webb & Tyler LLP
1133 Avenue of the Americas
New York, NY 10036
Phone: 212-336-2000
Fax: 212-336-2222
nhtdclass@mfjlegal.org

Dégagements de responsabilité

Si le tribunal approuve l'entente de règlement, le ministère de la Santé sera dégagé de toute responsabilité ultérieure pour toute mesure de redressement déclaratoire, toute injonction ou toute autre mesure de redressement fondée sur l'équité relative aux événements ayant entraîné l'action en justice. Cela signifie que vous ne pourriez pas poursuivre le ministère de la Santé pour des événements relatifs aux demandes au Programme d'exonération NHTD avant la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

Vous avez le droit de commenter **ou de vous opposer aux dispositions du règlement proposé**

Avant que le règlement soit approuvé, le tribunal tiendra une « audience d'impartialité » afin d'entendre les objections qui pourraient être soulevées

Si j'accepte l'entente de règlement, dois-je faire quelque chose?

Non. Si vous acceptez l'entente de règlement, vous n'avez rien d'autre à faire. Si le tribunal approuve l'entente de règlement, vous observerez les mesures décrites ci-dessus. Vous serez également lié(e) par le règlement.

Comment puis-je m'opposer à l'entente de règlement?

Il existe deux façons de soulever une objection ou de faire un commentaire sur l'entente de règlement :

1. Vous pouvez fournir au tribunal une lettre ou une déclaration par écrit intitulée « **Bagley Settlement** » (**Règlement Bagley**) qui contient vos objections ou commentaires concernant le règlement. Assurez-vous d'inclure votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre signature, de même qu'une explication détaillée de toutes les raisons pour lesquelles vous vous opposez à l'entente de règlement. Vous pouvez remettre la lettre en personne au greffier (Clerk of the Court) avant ou d'ici le [insert date from Order] ou l'envoyer par courrier postal, auquel cas la lettre doit porter le cachet de la poste au plus tard le [insert from Order] _____. Vous devez aussi envoyer une copie de la lettre à Patterson Belknap Webb & Tyler LLP ou à Mobilization for Justice, les avocats de l'action collective. Les adresses postales des avocats sont indiquées ci-dessus. L'adresse du tribunal est indiquée ci-dessous :

Clerk of the Court
United States District Court for the Eastern District of New York
225 Cadman Plaza East
Brooklyn, New York 11201

2. Vous pouvez vous présenter à la cour le jour où se tiendra l'audience d'impartialité (Fairness Hearing) (voir ci-dessous) et présenter au juge vos commentaires et/ou objections. L'audience d'impartialité sera tenue par le juge Frederic Block dans la Courtroom 10C South, au 10^e étage du United States District Courthouse, au 225 Cadman Plaza East, Brooklyn, New York, le _____, 2024, à _____. Vous n'êtes pas tenu(e) de vous présenter à l'audience d'impartialité si vous ne souhaitez pas donner de commentaires ou si vous avez déposé une objection ou un commentaire par écrit.

Si vous avez des questions, vous pouvez appeler, envoyer une lettre ou un courriel aux avocats des membres de l'action collective.

N'APPELEZ PAS LE TRIBUNAL

Cet avis est également accessible en arabe, bengali, birman, chinois, français, créole haïtien, italien, japonais, coréen, népalais, polonais, russe, espagnol, urdu, et yiddish sur le site Web du ministère de la Santé de l'État de New York à

https://health.ny.gov/facilities/long_term_care/nhtd/resources/index.htm.